

# COMMUNE DE MALANSAC

\*\*\*\*\*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 27 août 2019 au 11 septembre 2019

### DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE « PLACE DU MARCHÉ »

\*\*\*\*\*

Par arrêté municipal en date du 12 août 2019, Le Maire de la Commune de MALANSAC a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de la Voie Communale « Place du Marché » à MALANSAC.

Monsieur Alain GUYON, Ingénieur EDF en retraite, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 27 août 2019 au mercredi 11 septembre 2019 inclus et se tiendra en Mairie de MALANSAC ;

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la Mairie de MALANSAC pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture de la Mairie, soit :

- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30
- Du mardi au vendredi : de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00,

afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Le public pourra aussi adresser ses dépositions à Monsieur le Commissaire Enquêteur, par courrier en Mairie de MALANSAC, 4 rue du Puits de Bas, ou par messagerie électronique à : [mairie@malansac.fr](mailto:mairie@malansac.fr). Ces dépositions seront annexées au registre.

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Mairie de MALANSAC ([www.malansac.fr](http://www.malansac.fr)).

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et réclamations en Mairie de MALANSAC, les :

- Mardi 27 août 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 11 septembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de MALANSAC et sur le site internet de la Mairie.